

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT

COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 134/2026

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – Parking du restaurant scolaire

Le Maire de la Commune d' HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

Vu la demande du Garage VERHILLE pour le stationnement de ses véhicules de dépannage lors du passage de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque le samedi 23 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour le stationnement des véhicules de dépannage du garage VERHILLE sur le parking du restaurant scolaire.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera réservé sur une partie à l'entrée du parking du restaurant scolaire le samedi 23 mai de 09h à 15h, pour les véhicules de dépannage du garage VERHILLE.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail :** cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Garage VERHILLE – 75 rue de Wylder – 59470 HERZEELE

Fait à HERZEELE, le 19 mai 2026
Le Maire, S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 19 mai 2026
Le Maire, S.FRANCKE

